Image not found or type unknown

Demande de titre de séjour pour soins

Par **larbi**, le **11/03/2015** à **18:04**

Je ai une certificat de résidence Algérienne montion étudiant,et je veux demander un titre de séjour pour soin.

Je suis atteins d'une maladie chronique rare orpheline et les soins adéquat n'existe pas en algérie. en plus les conséquence de cette maladie peuvent être grave (handicape)

depuis septembre 2012 à c jour je prends des médicaments, et j'ai des rendez vous avec mon médecin spécialiste tout les 6 mois à l' hôpital public.

En cas de refus de ma demande de titre de séjour est il possible de garder mon ancienne carte de séjour ou demander un changement de status (commerçant ou salarier) ?

Est ce que la préfecture peut me donner un OQTF meme si j'ai un titre de séjour valide ?

Je vous prie de bien vouloir répondre à ma question .
Cordialement

Par **domat**, le **11/03/2015** à **20:19**

bjr,
avez-vous un document d'une autorité médicale algérienne indiquant qu'il n'existe aucun traitement approprié à votre situation en algérie ?
vous pouvez consulter ce lien:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17336.xhtml
cdt

Par **larbi**, le **11/03/2015** à **20:36**

Je suis tombé malade quand je suis venu en France , et comment la maladie que j'ai est très rare le médicament sont rare aussi le la prise en charge est presque inexistante sur le lieux de ma résidence , je suis tombé malade quand je suis venu en france la première année.
si j’obtiens une certificat d'une autorité algérienne cela va il aidé pour mes démarches.

J'ai encore un titre de séjour étudiant encore valide es-ce-que je peux entamer directement la

démarche ?

cordialement.

Par **mohamed$¥**, le **12/03/2015** à **02:47**

Salut les ami vous pouver m'aider comment fait pour avoir un récépissés s'il vous plaîe??[smile33]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés